25me Année N° 6033 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE 17 — Mardi 4 Janvier 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 3 JANVIER 1881

Au moment où nous mettons sous presse le cours des valeurs d'aujourd'hui ne nous est pas encore parvenu.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	3 JANVier	3 JANVier
3 0/0	85 00 ./.	84 50 ./.
3 0/0 amortissable	87 30 ./.	86 35 ./.
4 1/2 0/0	115 90 ./.	115 00
Emprunts 5 0/0	119 65 ./.	119 65 ./.

Service particulier	30 DÉC.	29 DÉC.
Act. Banque de France	3700 00	3700 00
» Société générale	607 00	608 00
» Crédit foncier de France	1443 00	1450 00
» Chemin autrichien	617 00	610 00
» Lyon	1537 00	1525 00
» Est	753 00	752 00
» Ouest	835 00	830 00
» Nord	1730 00	1752 00
» Midi	1145 00	1142 00
» Suez	1275 00	1270 00
5 % Péruvien	00 0/0	00 0/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	548 00	551 00
Londres court	25 28 00	25 30 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	680 00	685 00
Ture	12 45	12 55

BULLETIN DU JOUR

Blanqui est mort. Le grand agitateur est entré dans l'éternel repos. Il a présidé une dernière fois un de ces clubs qui, pendant tant d'années, ont obéi docilement à sa voix; il a approuvé une dernière fois les paroles de haine qu'il ne pouvait plus prononcer lui-même, puis il est rentré au fond d'une de ces retraites qu'il aimait à choisir dans les quartiers reculés et qu'il se plaisait à rendre inaccessibles, et il est mort...

Demain cent mille hommes suivront son cercueil. Fils d'ouvriers tombés sur les barricades de Juin, de fédérés fusillés en Mai, soldats de toutes les émeutes, débris de toutes les proscriptions se retrouveront là, et les plus durs à émouvoir essuyeront une larme en murmurant : « C'était un *bon* !

Eu quoi Blanqui a-t-il été bon ! Quel service a-t-il rendu à l'humanité? Quelle amélioration a-t-il apportée aux misères sociales ? Nul ne saurait le dire. Qu'importe! ceux-là s'attendrissent qui se réjouiraient de la mort de quelque religieux qui aurait passé sa vie au chevet des malades.

« Il faut aboutir ! » avait dit M. Gambetta au début de l'année législative qui vient de finir. A quoi donc a abouti la Chambre dans la voie des réformes de l'étude desquelles elle était saisie ?

Des élections municipales vont avoir lieu dimanche dans toute la France; avant la fin de l'année elle aura à procéder à des élections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés, et la loi municipale est toujours à l'état de projet, les réunions électorales restent astreintes à la réglementation que, sous l'empire, les républicains déclaraient être incompatible avec le libre exercice du droit de suffrage, avec la sincère expression de la volonté des électeurs. La Chambre a voté une loi sur l'enseignement primaire, qui exclut de l'école l'enseignement religieux; mais elle a consacré par son vote une disposition insérée par le Sénat dans la loi sur les écoles secondaires de filles, disposition qui introduit dans ces écoles, même lorsqu'elles sont des externats, l'enseignement religieux : d'où cette singulière conséquence que les jeunes filles auront à recevoir dans les colléges une instruction religieuse qu'étant enfants elles auront vu prohibée dans les écoles primaires.

Elle a voté une loi sur la magistrature, mais elle s'est obstinément refusée à toucher, dans cette loi, à la réforme judiciaire qu'elle manifestait avoir tellement à cœur il y a trois ans, qu'elle réduisait certains crédits du ministère de la justice, malgré l'opposition de M. Dufaure, en donnant expressément à la réduction votée la signification d'une mise en demeure au ministre d'avoir à préparer à bref délai cette réforme.

Le Sénat a nettement exprimé, par la composition de la commission chargée de l'examen de la loi adoptée par la Chambre, son sentiment à l'égard de cette loi; sa commission ne l'a même pas jugée discutable et en élabore une autre qui pourra servir de base à la discussion d'une sérieuse réforme judiciaire.

Et en ce qui concerne la loi sur l'enseignement, elle a été votée avec une si singulière lacune — la Chambre n'ayant rien trouvé de mieux pour couper court aux dissentiments entre la commission et le ministère sur le texte d'un article, que de supprimer cet article — que la presse républicaine, qui se plaint habituellement avec l'aigreur que l'on sait de ce que le Sénat ne tient pas pour parfaites les lois qui lui viennent de la Chambre, en est aujourd'hui à proclamer que c'est de lui qu'il faut attendre la solution de la difficulté que la Chambre et le ministère ont été impuissants à résoudre. En somme, la session de 1880 ne sera pas de celles dont le régime parlementaire en France aura quelque sujet de s'énorgueillir, et il est douteux que la dernière session de la législature parvienne à atténuer, si peu que ce soit, l'impression qu'ont laissée les trois premières.

Nous reproduisons ci-dessous deux documents empruntés au *Temps*, qui font ressortir d'une façon, hélas ! trop frappante les dangers auxquels nous expose la politique aventureuse et imprudente de M. Gambetta et de ses auxiliaires. C'est d'abord une adresse du président et de deux membres du syllogue hellénique de Marseille à M. Waddington, et en second lieu la réponse de notre ancien ministre des affaires étrangères. Un rapide coup d'œil jeté sur ces deux pièces permettra à nos lecteurs de mesurer la terrible responsabilité qui incomberait à notre malheureux pays, si d'un instant à l'autre survenait une collision armée entre la Grèce et la Turquie.

En remettant à M. Waddington un bronze que lui ont offert les délégués de la colonie grecque de Marseille, en témoignage de la reconnaissance de leurs compatriotes pour son intervention spontanée en faveur du royaume hellénique, le président du syllogue s'est exprimé ainsi :

« Au nom de la colonie hellénique de Marseille, nous venons, monsieur le sénateur, vous remercier de l'appui que vous avez prêté, comme premier plénipotentiaire de la France au congrès de Berlin, aux légitimes revendications de la nation hellénique et vous offrir ce bronze, témoignage de notre vive reconnaissance.

» Soyez bien convaincu, monsieur le sénateur, que le sentiment que nous venons d'exprimer est celui de la Grèce entière pour la France, sa protectrice, dont la sympathie et la bienveillance ne lui ont fait défaut à aucune époque de son histoire.

» Nous tous, Hellènes, nous aimons à espérer que cette amitié et cette confiance ne s'affaibliront jamais et qu'elles grandiront de plus en plus tous les jours.

» Laissez-nous vous répéter en terminant, monsieur le sénateur, que nos cœurs sont à la France. Pas un de nous qui ne fasse les vœux les plus ardents pour la grandeur et la prospérité de votre pays, de son gouvernement, si bien représenté par l'austère et digne président, M. Grévy. »

M. Waddington a répondu :

« Messieurs

» En appuyant au congrès de Berlin les revendications de la Grèce, je n'ai fait que me conformer à la politique traditionnelle de la France qui a pris une si large part à la fondation du royaume hellénique.

» L'Europe s'y est associée parce qu'elle voulait établir et assurer la paix en Orient et qu'elle savait que cette paix ne pourrait être durable, si les territoires habités presque entièrement par des populations chrétiennes de race et de langue hellénique n'étaient rattachées à leur centre naturel et historique.

» L'activité et la persévérance avec lesquelles les négociations ont été poursuivies et se poursuivent encore aujourd'hui sont la meilleure preuve de l'importance que l'Europe attache à une question dont dépend la paix de l'Orient et dont la solution est une nécessité politique.

» Ayez donc bon espoir, mais recommandez à vos compatriotes la prudence, qui n'exclut pas la fermeté; une nation jeune et pleine d'avenir comme la vôtre ne doit rien livrer au hasard ni se laisser entraîner à des actes irréfléchis.

» Permettez-moi, messieurs, de vous prier de porter à toute la colonie grecque de Marseille l'expression de ma profonde gratitude pour le magnifique cadeau qu'elle vient de me faire. Ce groupe, symbole de la sympathie de la France pour la Grèce, restera pour moi et pour les miens l'un des plus précieux souvenirs de ma vie politique. »

Il n'est que trop visible que l'on cherche, par tous les moyens, à forcer la main à la France et à l'engager dans une intervention armée, dans une expédition dont il serait trop facile de prévoir la fatale issue.

Loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles

Voici le texte de la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il sera fondé par l'Etat, avec le concours des départements et des communes, des établissements destinés à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Art. 2. — Ces établissemements seront des externats.

Des internats pourront y être annexés sur la demande des Conseils municipaux et après entente entre eux et l'Etat. Ils seront soumis au même régime que les colléges communaux.

Art. 3. — Il sera fondé par l'Etat, les départements et les communes, au profit des internes et des demi pensionnaires, tant élèves qu'élèves maîtresses, des bourses dont le nombre sera déterminé dans le traité constitutif qui interviendra entre le ministre, le département et la commune où sera créé l'établissement.

Art. 4. — L'enseignement comprend :

L'enseignement moral;

La langue française, la lecture à haute voix et au moins une langue vivante;

Les littératures anciennes et modernes;

La géographie et la cosmographie;

L'histoire nationale et un aperçu de l'histoire générale;

L'arithmétique, les éléments de la géographie, de la physique et de l'histoire naturelle;

L'hygiène;

L'économie domestique;

Des travaux à l'aiguille;

Les notions de droit usuel;

Le dessin;

La gymnastique.

Art. 5. — L'enseignement religieux sera donné, sur la demande des parents, par les ministres des différents cultes, dans l'intérieur des établissements, en dehors des heures des classes.

Les ministres des différents cultes seront agréés par le ministre de l'instruction publique.

Ils ne résideront pas dans l'établissement.

Art. 6. — Il pourra être annexé aux établissements d'enseignement secondaire un cours de pédagogie.

Art. 7. — Aucune élève ne pourra être admise dans les établissements d'enseignement secondaire sans avoir subi un examen constatant qu'elle est en état d'en suivre les cours.

Art. 8. — Il sera, à la suite d'un examen délivré un diplôme aux jeunes filles qui auront suivi les cours des établissements publics d'enseignement secondaire.

Art. 9. Chaque établissement est placé sous l'autorité d'une directrice.

L'enseignement est donné par des professeurs hommes ou femmes munis de diplômes réguliers.

LA SOUSCRIPTION ROCHEFORT

M. Henri Rochefort donne dans l'*Intransigeant* l'emploi détaillé de la somme de 25,000 francs qu'Edmond Adam lui envoya en Australie :

Au capitaine Law	10,000 fr.
A Pascual Grousset	2,500
A Jourde	1,500
A Granthille	1,500
A Ballière	1,500
A Olivier Pain	2,500
A M. Courvoisier, maître d'hôtel	
A Sydney, dépenses et dépêche	3,700
	22,700 fr.

M. Henri Rochefort garda pour lui deux mille trois cents francs, et non pas dix mille, comme on l'a prétendu récemment.

Louis-Auguste Blanqui

Blanqui est mort le 1er janvier, à neuf heures quinze minutes. Il était né à Paris en 1805. Il vécut pour la conspiration : il est mort en conspirant contre la curiosité des reporters auxquels jusqu'au dernier moment il cacha son adresse. Parmi les souvenirs qu'éveille cette fin, il en est un qui se présente tout d'abord à l'esprit. Au lendemain de l'attentat du 15 mai 1848, les agents du préfet de police se rendirent au domicile de Blanqui pour opérer une perquisition. On mit tout d'abord la main sur une liste de proscription, dressée par l'homme qui avait espéré ramasser dans le sang une dictature depuis longtemps rêvée. Le premier nom qui figurât sur cette liste était celui d'Adolphe Blanqui, le frère du proscripteur. Ce trait peint l'homme qui vient de mourir. Tel il se montrait en cette occurrence, tel il avait été, tel il devait toujours être ; n'ayant d'autre qualité qu'une sorte de cynique franchise, voulant le mal, mais ne s'en cachant pas ; sans autre moteur que la haine, sans autre objectif que la vengeance, sans autre idéal qu'une anarchie dont il eût pu se croire le maître, ne cherchant pour atteindre son but qu'une voie : la conspiration ; ne connaissant qu'un moyen pour débarrasser sa route de ceux qui le gênaient : le meurtre ; excitant les colères, attisant les haines, lançant en avant ses fanatiques, que M. Louis Blanc, qui s'y connaît, a dépeints en dix mots :

« Figures inconnues, dont l'expression avait quelque chose de sinistre » ; ayant grand soin de se tenir à l'écart, ne s'exposant jamais, ne se montrant même que lorsqu'il croyait l'insurrection triomphante ; rempli de vanité, se croyant un être supérieur à la foule qu'il excitait, plein de vénération pour lui-même, persuadé qu'il inspirait le respect, heureux des acclamations populaires, tout en éprouvant on ne sait quel vague sentiment de crainte au bruit des ovations ; amoureux de cette grossière adulation dont la populace est prodigue à ceux qui s'abaissent devant elle ; plein de mépris, d'ailleurs, pour l'espèce humaine ; écrivant un jour que « les grandes crises viennent découvrir des prodeurs inconnues de stupidité » ; ajoutant qu'on » est pris de pitié à la fois et de misanthropie à contempler les milliers d'aveugles, qui s'en vont ainsi moutonnièrement à l'abîme, les yeux ouverts»; monomane de la conspiration, défiant, sombre, inquiet, jaloux, d'une intelligence fort ordinaire, n'ayant pas eu une de ces gran4es idées qui font pardonner les erreurs; en un mot, inutile et méchant, tel était l'homme que la mort vient d'enlever.

Près de la moitié de la vie de Blanqui s'est passée en prison. C'est là qu'il faut l'étudier si on veut vraiment le connaître. Il ne songe plus alors à dissimuler autre chose que ses pensées et ses espérances. Sur tout le reste, le caractère de l'homme s'étale cyniquement. Pour parler l'argot du boulevard il ne « pose » plus. C'est un petit homme, maigre, grêlé, chétif, au front haut, au teint terreux, l'œil gris, le le regard inquiet; son grand souci, c'est sa santé. Il n'est maladie dont il ne se croie atteint, veut que le médecin l'examine chaque jour, mais se soigne lui-même par défiance. Il mange peu, se nourrit surtout de légumes et de fruits, de lait et de bouillon, semblant inoffensif comme ces vieux lions du Jardin des Plantes qui bâillent en regardant le public. Essayez d'ouvrir la cage, et vous verrez ce que valent ces apparences.

Jamais la prison n'a corrigé Blanqui. Chaque fois que la liberté lui est rendue, il en profite pour nouer quelque sinistre trame. En 1830, il apparaît pour la première fois dans la rue. Il a vingt-cinq ans. On juge les ministres au Luxembourg.

La foule s'impatiente des lenteurs du procès, Blanqui croit que son heure est venue. Il harangue la foule, parle de la nécessité de se faire justice soi-même. On n'a pas d'armes. Blanqui indique la boutique d'un marchand de bois ; puis, quand la boutique est pillée, que chaque homme a en main une planche ou un bâton, Blanqui lance son monde sur la garde nationale ; lui, se tient à l'écart. On l'eût revu si le palais avait été forcé.

C'est encore de la sorte qu'il agira en 1870, lors de l'assassinat des pompiers de la Villette. Alors qu'il n'y avait plus danger, mais presque honneur à le dire, Blanqui s'est vanté d'avoir inspiré et dirigé cet attentat.

Il en a raconté complaisamment les détails dans la *Patrie en danger* du 16 septembre 1870. A l'en croire, on voulait obtenir « de bon gré » les armes des pompiers. Un homme n'en fut pas moins tué et trois grièvement blessés ; la foule refusant de se soulever, Blanqui disparut avec ses amis. Ainsi encore, au 31 octobre suivant, il n'arrivera à l'Hôtel-de-Ville que lorsqu'il croira l'émeute triomphante. Il est l'homme qui excite, il n'est pas l'homme qui s'expose. Ainsi le chacal suit le lion et ne le précède jamais.

A quoi bon raconter en détail cette longue vie de conspirateur, mélange de complots, de tumultes, de prison, de sang, de haines, de meurtres et de trahisons ? Ses débuts, on vient de les voir. En 1839, il est encore avec les émeutiers du 12 mai. Condamné à mort, il est sauvé par M. Victor Hugo, toujours prêt à mettre son génie au service des plus détestables causes.

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe,
Par le royal enfant, doux et frêle roseau,
Sire, encore une fois, grâce au nom de la tombe,
Grâce au nom du berceau !

Ce quatrain sauve la vie de Blanqui. On le transfère au Mont-Saint-Michel. Ici se place un épisode curieux qui ne fut connu que plus tard. Le gouvernement reçut un rapport très détaillé sur l'organisation des sociétés secrètes et en même temps de grands adoucissements furent apportés à la détention de Blanqui. Etait-ce le prix d'un marché ? Un homme qui, malgré ses erreurs, a laissé un renom de chevaleresque loyauté. Armand Barbès, n'a pas hésité à accuser Blanqui d'avoir trahi ses compagnons. Blanqui se défendit fort mal et refusa de se soumettre à la décision d'un jury d'honneur. Sa popularité en fut ruinée pour un temps, mais malheureusement pas pour toujours.

La République de 1848 mit Blanqui en liberté. Son premier soin fût d'ouvrir un club. S'il n'y eut guère à cette époque que deux ou trois émeutes par mois, ce ne fut vraiment pas sa faute. Arrêté au lendemain de l'attentat du 15 mai, dont il avait été un des instigateurs, il rentra en prison pour n'en sortir qu'en 1859, bénéficiant de l'amnistie impériale. Trois ans après, on l'arrêtait de nouveau, toujours pour conspiration. Il était enprisonné, sortait de prison en 1866, disparaissait un instant, puis, à la fin de l'empire, émergeait de nouveau. On connaît ses hauts faits à la Villette pendant le siège de Paris ; il fait des efforts surhumains pour désorganiser le semblant d'ordre qui subsisto, échoue au 31 octobre, échoue encore au 22 janvier, et, de nouveau incarcéré, ne sort de prison que le 12 juin dernier.

A dater de ce moment, ce n'est plus qu'un sinistre fantoche. De temps en temps, dans une réunion publique, on voit apparaître au fauteuil de la présidence un petit vieillard cassé, sans voix, qui débite quelques phrases où il est question de conspirateurs « qui sont partout, même dans la salle » ;

FEUILLETON DU 4 JANVIER

— 22 —

LES RIVALITÉS

PAR ARMAND LAPOINTE

X

— Adrienne, depuis dix huit ans, n'a pa vu d'autre homme que toi et moi ; si tu n'est pas le plus grand des maladroits, elle n'en verra pas d'autres avant que tu sois son fiancé et qu'elle t'ai donné sa parole.

Et Prosper, aidé de Julienne, aidé de Jean Malicorne, s'ingéniait à occuper l'imagination de la jeune fille, et, tout en faisant bonne garde l'entourait d'un cercle infranchissable.

Le dimanche suivant, les oisifs se réunirent sur le port, en face de la maison de Jean Malicorne ; mais le malin personnage fit sortir sa voiture couverte par la grande porte et vint la placer dans la petite rue, en face de l'entrée particulière de son fils, et celui-ci, Adrienne et Julienne montèrent en voiture sans être vus des curieux réunis sur le port.

Cette fois, Prosper conduisit les deux femmes entendre la messe à Cravant.

C'était à désespérer la curiosité la plus tenace.

Mais on ne désespère jamais au village lorsqu'il s'agit de satisfaire un désir ardent Chacun se promit d'être aux aguets pour voir la merveilleuse beauté que Malicorne cachait avec tant de soins. Depuis son échec avec Jacques Hervey, en commençait à ne plus le redouter autant ; on comprenait que s'il était toujours dangereux, il n'était pas invincible.

Dans l'esprit de cette population aux instincts mobiles, Jean Malicorne subissait la loi des réactions.

Jacques Hervey, très-occupé, passant ses heures de liberté, soit à Vermanton, soit au port Michaud, était resté étranger à toutes les petites rumeurs que faisait naître la réclusion de mademoiselle Adrienne dans la maison Malicorne; il ignorait même qu'une personne étrangère habitât avec ceux-ci. Suzanne, sa servante, ne quittait jamais la maison, et ne parlait à aucun des habitants. M. Laroche ne venait plus à Château-Bernard, et sa femme n'y mettait jamais les pieds. Les clients du docteur Hervey évitaient de prononcer devant lui le nom de Malicorne. Il était donc supposable que le médecin ne devait apprendre la présence de l'étrangère que par une circonstance née du hasard.

Cette circonstance se présenta le lendemain.

Nous avons dit que Jacques Hervey, habitué à une existence très-active, se levait avec l'aurore.

Avant d'aller visiter ses malades, il faisait chaque matin, une longue promenade sur les rives de l'Yonne. Il aimait la vue de l'eau, les horizons lointains, la verdure, l'ombre que projetaient les grands arbres, et le murmure du vent passant à travers les branches des hauts peupliers. Quoique médecin, Jacques Hervey était spiritualiste, poëte et rêveur ; c'était pour lui un grand plaisir que de marcher dans l'herbe des prairies, humides encore de la rosée.

Ce jour-là, l'aube naissante trouva le médecin sur le port. Des jets empourprés se montraient à l'horizon et annonçaient le soleil qui n'étaient pas encore visible. Le ciel était d'une pureté merveilleuse. Bien loin, vers le sud, s'enfuyaient quelques petits points roses, nuages diaphanes qu'un regard moins exercé eût pris pour quelque oiseau voyageur se jouant dans la nue. Les tons de l'atmosphère étaient si doux qu'on pouvait supposer qu'un velours transparent s'interposait entre les cieux et la terre. La rivière coulait doucement, sans bruit, et présentant une surface unie ; on voyait jusqu'au fond des eaux.

Parfois les petits poissons, poursuivis par le brochet vorace ou la perche gourmande, s'enfuyaient précipitamment par bandes serrées et sautaient hors de l'eau, montrant leurs écailles argentées, qui brillaient comme un kaléidoscope ; le martin-pêcheur guettait cet instant : d'une aile rapide il ranchissait l'espace, et happait l'imprudente ablette et l'innocent goujon. L'hirondelle se livrait au-dessus des eaux, à ses circonvolutions insensées et traçait avec son bec ou son aile un long sillage qui faisait rejaillir des gouttes d'eau ressemblant à autant de perles brillantes. La nature laissait échapper des senteurs agrestes : c'était l'âcre odeur des chènevières fleuries, le parfum subtil du baume et celui un peu fade des plantes aquatiques et des osiers qui croissaient sur le bord de la rivière.

La matinée était pleine d'enchantements et de merveilles; elle promettait une de ces journées qui sont l'espoir du vigneron et qui colorent les raisins de belles teintes bleues veloutées. Il était impossible de ne pas être ému, de ne pas être heureux de se sentir vivre.

Le bruit d'une fenêtre qui s'ouvrait vint frapper l'oreille de Jacques Hervey, mais il ne tourna pas la tête : il jouissait des douces sensations qui s'abattaient sur lui comme une rosée de bienfaisance.

Tout à coup, une voix fraîche et sonore se mêla au concert de la nature saluant le jour nouveau. C'était une voix de femme, une voix de jeune fille aux notes audacieuses, pures, élevées, vibrantes, un chant d'oiseau sortant d'un gosier humain !

Cette fois, le docteur Hervey se retourna subitement.

Il ne vit rien, rien qu'un mur élevé par de-là lequel on apercevait la toiture d'une maison, — la maison de Jean Mrlicorne !

Le médecin écoutait ému, ravi, enthousiasmé.

— Qui peut chanter ainsi ? se demanda-t-il tout haut.

— C'est la *demoiselle !* lui répondit une voix qui semblait sortir des eaux.

Il fit deux pas vers la berge.

Andoche Morisset, caché par des osiers, visitait ses nasses.

Il salua le médecin et lui fit signe de descendre jusqu'à la rive.

Il semblait qu'il eût deviné le désir de Jacques Hervey.

— Voulez-vous la voir ? lui demanda-t-il tout bas.

Jacques Hervey rougit.

— Qui donc ? demanda-t-il après un instant d'hésitation.

— La demoiselle ! N'est-ce pas qu'elle chante bien ?

— Oui. Mais de quelle demoiselle parlez-vous, mon ami ?

— De la demoiselle qui habite chez Jean Malicorne.

— Sa fille ?

— Oh ! non...

Pendant ce court dialogue, Jacques Hervey, sans se rendre compte de son action, était entré dans le bateau de Morisset. Celui-ci, au lieu de pousser au large pour traverser la rivière, suivit, tout près du bord et masqué par les plantes qui croissaient tout le long de la berge, le cours de l'eau pendant quelques minutes. Il arriva ainsi à l'endroit où était le bac. Alors il démasqua son bateau, et à l'aide de sa longue perche franchit la rivière.

— Suivez le chemin de halage et prenez par la vigne jusqu'au sentier qui la coupe en deux, dit Morisset ; de-là vous verrez la demoiselle qui est à sa fenêtre.

Jacques Hervey agissait comme l'homme ivre qui se laisse guider par une impulsion étrangère à sa volonté.

Il marcha en avant, et après quelques pas s'arrêta tout surpris de son action, tout surpris de l'émotion qui le dominait.

— Qu'est-ce que j'éprouve ? se demanda-t-il, et pourquoi cette curiosité ?

Il se retourna comme s'il eût voulu remonter dans le bateau. Morisset était déjà sur la rive droite.

La voix d'Adrienne planait sur les eaux et arrivait à Jacques Hervey avec des tons d'une douceur inouïe.

Il continua sa marche, entra dans la vigne et eut le courage de ne se retourner qu'au sentier qui lui avait été désigné par Morisset.

De cet endroit, rendu invisible par une rangée de cerisiers plantés au centre de la vigne, il dominait la rive, le port et la maison de Malicorne.

Son cœur avait des battements tumultueux. Il ferma les yeux un moment et les rouvrit tout à coup. Malgré la distance, il vit, à l'une des fenêtres de la maison de son ennemi, une jeune fille enveloppée dans un peignoir blanc. Le soleil, caché jusque-là derrière le coteau, apparut au firmament, et ses rayons entourèrent la tête blonde de la jeune fille comme une auréole d'or. Ce ne fut qu'un court instant—comme l'apparition d'une figure divine au milieu des flammes, — car Adrienne, éblouie par le soleil, mit l'une de ses mains devant ses yeux, rentra dans sa chambre et laissa retomber les grands rideaux; mais, si court qu'il est été, il avait suffi à Jacques Hervey pour entrevoir l'œuvre la plus charmante de la création: une parfaite beauté blonde, rendue plus belle encore, poétisée, idéalisée pour ainsi dire, par un rayon de soleil !

N'était-ce point un songe, une illusion, l'apparition d'une enchanteresse évoquée par un rêveur exalté, un savant qui vivait en sage, en anachorète ?

Non !

(*A suivre.*)